

Mot du maire

Bonjour,

Merci de prendre le temps de lire notre communiqué municipal mensuel. Nous mettons du temps et prenons soin de bien vous informer sur les sujets importants, autant sur l'aspect municipal, réglementaire et administratif que sur les activités offertes. Nous souhaitons aussi maintenir votre intérêt envers la municipalité.

Il arrive aussi que des citoyens nous informent de situations vécues sur le territoire (des comportements dérangeants, des nuisances ou simplement des idées d'amélioration). Après validation, on regarde ce qui peut être fait.

Présentement, nous avons le parc du Petit Ruisseau aux Arpents-Verts, dans lequel beaucoup de temps et d'énergie ont été investis de la part d'un comité formé par des citoyens du milieu, d'élus et d'employés de la municipalité. L'objectif est de le rendre le plus agréable et chaleureux possible pour les gens du quartier et de partout. Il se veut un parc surtout pour les jeunes et intergénérationnel. Modules de jeu, balançoires, bancs, gazebo, petite piste cyclable pour les jeunes avec leurs petits vélos, parents et grands-parents prenant leur marche avec des poussettes. Ce parc se veut comme une grande cour arrière pour compléter celle de la résidence manquant de place pour toutes ces activités. C'est un bien commun et collectif. Lors de sa création, il y a une vingtaine d'années, il avait coûté environ 100 000 \$. Aujourd'hui, avec la mise au goût du jour pour le rendre plus attractif et convivial, la municipalité a réinvesti un montant d'environ 75 000 \$, soient 50 000 \$ provenant de programmes de subvention et 25 000 \$ du budget municipal (de l'argent de vos impôts et taxes). Un peu plus loin dans le communiqué, vous verrez l'annonce de l'inauguration du 21 juin prochain. Vous êtes bienvenus!

Récemment, nous avons constaté que certaines personnes laissent leurs chiens se promener librement dans le parc et ne ramassent pas les déjections de leurs chiens, ce qui est défendu pour le respect des autres et de ceux qui n'aiment pas les chiens, de ceux qui n'aiment pas mettre les pieds dans le ... et pour éviter que les enfants ne se ramassent avec du caca dans les mains.

D'autres n'ont pas appris le respect du bien d'autrui ou n'ont pas vu les panneaux d'interdiction, car ils vont faire du VTT ou du vélo à moteur dans le terrain du parc, dont sur le petit sentier piétonnier et sur le sentier dédié pour la marche et le vélo pour enfants afin qu'ils soient plus en sécurité que dans la rue.

Le respect des installations et mettre les déchets dans les bacs appropriés sont des gestes qui s'apprennent dès le jeune âge. Je mentionne aux parents et aux adultes l'importance de se rappeler que c'est l'argent de vos taxes et impôts qui sert à réparer et à remplacer les équipements publics. C'est bien de rappeler à nos enfants le respect et le bon comportement citoyen. Merci à nos citoyens vigilants qui nous aident à corriger ces situations. Nous sommes en train de réfléchir à l'installation de caméras pour mieux prévenir les problèmes.

C'est la même chose pour nos installations à la Halte routière où est située la Cantine Chez Mag sur la route 132. Merci à tous de votre vigilance et de votre soutien. Soyons fiers de nos investissements et que leurs fruits soient bien utilisés.

Comme mentionné au début du message, nous recevons souvent des commentaires de citoyens. Voici un texte reçu d'un jeune citoyen qui s'intègre bien dans ce message, en lien direct avec le savoir-vivre et le respect :

Bonjour M. le maire,

Je suis un jeune citoyen de 10 ans à Ste-Anne-de-la-Pocatière. Je remarque souvent des déchets qui traînent au sol dans notre municipalité. J'aimerais grandir dans un environnement propre. Je veux savoir si vous pouvez demander à la population de jeter leurs ordures à l'endroit prévu. Par exemple, les bouteilles d'eau en plastique vont au recyclage, les cigarettes et les sacs de "fast-food" vont aux poubelles. C'est plus agréable de vivre dans une municipalité propre. Merci et au revoir.

Félix Gaudreau

Merci de votre intérêt et ensemble, continuons à sensibiliser les gens parfois indifférents envers les autres et les biens publics.

Suivi de dossier :

- Nous avons reçu les soumissions pour l'asphaltage du 3^e Rang Est sur 2,2 km. Le contrat est octroyé à Groupe Colas Québec Inc. pour 418 648,50 \$ avant taxes.
- Présentement, Transport en Vrac St-Denis est à finaliser les travaux du 2^e Rang en lien avec le Parc bioalimentaire.
- Toujours dans l'analyse pour finaliser les égouts pluviaux et sanitaires dans la rue des Érables et des Arpents-Verts, à la suite de la réception des estimations des ingénieurs et des montants dont la municipalité dispose.
- La municipalité a octroyé un mandat au service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour faire les plans et devis pour l'asphaltage du chemin des Sables Est, afin de pouvoir déposer une demande de subvention dans le programme PAVL.
- Ce lundi 2 juin, nous avons signé le contrat d'achat pour un terrain situé à l'est de la rue Saint-Louis d'environ 400 000 pi² qui était dans la zone prioritaire au schéma d'aménagement de la MRC, ce qui fait qu'ils sont constructibles immédiatement. Merci à M. Antoine Boucher et sa famille d'avoir fait confiance à la Municipalité en vendant le reste de leur terrain pour le développement futur de la Municipalité.
- Terrain de la Route 132 qui appartenait à la Municipalité : le terrain en zone résidentielle est présentement vendu, les ventes du terrain en zone publique à usage agricole et le terrain à vocation commerciale sont en attente de signature chez le notaire pour être finalisées.
- Regroupement: Nous sommes rendus à une des dernières étapes importantes avant l'approbation de la ministre, soit les audiences publiques. **Les gens peuvent s'exprimer par lettre à la commissaire, du 26 mai au 11 juin.** Les détails pour l'audience en présentiel et de façon virtuelle sont présentés un peu plus loin dans le communiqué. On souhaite votre présence en grand nombre pour venir exprimer et démontrer pourquoi ce projet de nouvelle Ville est désiré et favorable pour toute notre région et le milieu Pocatois. Merci de votre support dans ce dossier.

Merci de votre attention et bon mois de juin!

Jean-François Pelletier, Maire

3^e versement de taxes

Rappel : la date du troisième versement est le 11 juin 2025.

Purge des réseaux d'aqueduc

Le 13 juin en avant-midi, les employés municipaux feront la purge des réseaux d'aqueduc des 3^e Rang Est, 3^e Rang Ouest, rue Bourgelas et Carré Bérubé.

Parlons Réglementation

Nous voulons apporter à votre attention l'article 4.2 du Règlement 408 indiquant pour quels travaux une demande de permis n'est pas nécessaire. Pour tous les autres travaux, vous devez faire une demande de permis à la municipalité.

4.2 OUVRAGES, BÂTIMENTS ET TRAVAUX NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS

Malgré ce qui précède, il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis de construction pour les travaux qui ne changent pas la nature, la forme, l'utilisation d'un bâtiment ou d'une construction comme dans les cas suivants : Les travaux de peinture, de vernissage ou de teinture.

1. Entretien et remplacement partiel du bois détérioré d'un perron, balcon, terrasse, escaliers, rampe d'accès et garde-corps, sans modifier la structure et les dimensions de ceux-ci.
2. Le remplacement d'un revêtement de toiture par un matériau identique, sans modification de la structure.
3. Le remplacement de portes et fenêtres par des structures de mêmes dimensions et de matériaux similaires, sous réserve que ce remplacement soit limité à un maximum d'une (1) porte et deux (2) fenêtres.
4. Les travaux d'entretien et de rénovation intérieure mineure ne créant pas de nouveaux cloisonnements et ne modifiant ni les dimensions, ni la forme, ni la structure des pièces. À titre d'exemple, ces travaux incluent le remplacement d'appareils fixes (bain, toilettes, vanité, etc.), de comptoirs (aux mêmes dimensions), du revêtement de plancher, ou encore l'ajout de matériaux isolants dans les murs ou le plafond, et l'entretien annuel des systèmes de chauffage et climatisation, etc.
5. Le remplacement, le retrait ou l'ajout de câblage et de panneaux électriques.
6. Le remplacement, le retrait ou l'ajout d'accessoires de plomberie.
7. Le remplacement d'un système de chauffage ou thermopompe.
8. Les travaux publics effectués dans une rue.
9. L'installation de gouttières.
10. Le jointement d'éléments de maçonnerie et la pose de crépi sur les fondations.
11. L'installation d'une cache de chasse.
12. L'installation d'une construction temporaire telle que définie dans le Règlement de zonage en vigueur.

Cet article n'a pas pour objet d'exempter ces travaux de la conformité aux règlements d'urbanisme actuellement en vigueur et à tout autre règlement applicable dans ce cas.

Rapport sur les faits saillants

Voici un résumé des états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2024.

Extrait du rapport financier 2024	Fonctionnement	
	Budget 2024	Réel 2024
Revenus	3 375 203 \$	3 145 527 \$
Dépenses	(3 527 468) \$	(3 673 268) \$
Autres activités et réserves	152 265 \$	624 748 \$
Surplus de l'exercice	0 \$	97 007 \$

Extrait du rapport financier 2024	Investissement	
	Budget 2024	Réel 2024
Revenus	3 869 986 \$	926 522 \$
Dépenses	(3 984 569) \$	(1 225 200) \$
Financement et réserves	114 583 \$	29 271 \$
Excédent (déficit) d'investissement	0 \$	(269 407) \$

Sainte-Anne de-la-Pocatière Inauguration
Nouveaux aménagements

Parc du Petit Ruisseau
Samedi 21 juin de 10 h à 14 h
(Remis au lendemain s'il pleut)
Rue du Boisé dans les Arpents-Verts

Programmation

10 h 00 : Accueil
10 h 15 : Animation pour enfants
11 h 15 : Lancement de la politique pour les familles et les personnes âgées
11 h 30 : Mots des dignitaires
11 h 45 : Dîner de hot-dog et breuvages (Contribution volontaire, les fonds recueillis serviront à renouveler le matériel des coffres WIXX prêt à jouer.)
13 h 00 : Activité « Comment intégrer des exercices de musculation à sa séance de marche » avec l'Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska.

Jeux libres pour enfants
Pétanque, volley-ball de plage, soccer
Jeu gonflable

Pour information:
paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com
418 856-3192

Fête nationale Pocatoise

Les 23 et 24 juin sur les terrains récréatifs du Centre Bombardier! Consultez la [programmation](#) ou la [page Facebook](#) « Fête nationale pocatoise » pour plus d'informations.

Règlement sur les piscines

La Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, adoptée en 2007, permet au gouvernement d'encadrer la sécurité des piscines et confie son application aux municipalités. Le Règlement s'applique à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation. Les piscines installées avant le 1^{er} novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer aux normes; les autres doivent déjà l'être. <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine>

Dates de fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le mardi 24 juin en raison de la Fête nationale du Québec et le mardi 1^{er} juillet en raison de la Fête du Canada.

Séance du conseil municipal

Lundi 7 juillet à 20 h, à la salle du conseil
(395, chemin des Sables Est) Bienvenue !

AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PROJET DE REGROUPEMENT

DATES IMPORTANTES



26 MAI
AU
11 JUIN

EXPRIMER VOTRE OPINION

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

17 JUIN
19H00 À
22H00

AUDIENCE PUBLIQUE EN PRÉSENTIEL

Salle Les Générations
Municipalité de St-Onésime-d'Ixworth
41, chemin du Village

18 JUIN
19H00

AUDIENCE PUBLIQUE EN VIRTUEL

Le lien sera disponible sur le site de la CMQ pour assister à l'audience. Si vous souhaitez prendre la parole lors de l'audience, vous devez vous inscrire sur le site de la CMQ à l'endroit indiqué.

Visitez le site internet de la Commission municipale du Québec régulièrement afin de rester informé. Les informations seront mises à jour au fur et à mesure:
www.cmq.gouv.qc.ca/consultation-publique